

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

AUTORITE CONTRACTANTE : Commune Rurale de Sabou

N° Réf : 116/18/EB/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante.....</i>	11
	3.2.2. <i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	11
	3.2.3. <i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
	3.3.1. <i>Echantillonnage.....</i>	13
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché.....</i>	13
	a- Contrôles préliminaires d’ordre général	13
	b- Préparation du marché	14
	3.3.3. <i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	14
	a- Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu	14
	b- Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu	14
	c- Respect des conditions spécifiques liées à l’AOA (appel d’offres accéléré) s’il y a lieu	14
	d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu	14
	e- Dossier d’appel à concurrence.....	15
	f- Présentation des offres.....	15
	g- Réception des offres	15
	h- Ouvertures des offres.....	15
	i- Evaluation des offres et attribution	16
	j- Approbation des travaux de la CAM.....	16
	k- Signature et approbation du Contrat de marché.....	16
	3.3.4. <i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	17
	a- Réception et règlement du marché	17
	b- Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu	17
	3.3.5. <i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	17
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	18
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE	18
IV.	ANNEXES.....	19

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOA : Appel d'Offres Accélééré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 de la Commune Rurale de Sabou a été marquée par la passation de **06 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 113 972 496** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **2 marchés publics d'une valeur globale de FCFA 21 359 084**, soit un taux de représentativité de **33,33%** en termes de volume des marchés et **18,74%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	6	113 972 496	2	21 359 084	33,33	18,74

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le Maire de la Commune de Sabou

A

Monsieur le

**Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2018**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 32% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé pour la majorité de ses marchés communiqués (plus de 33%) des procédures peu ou non compétitives (DC). (cf. détail au point 3.2.3)</i>
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	<i>06 irrégularités par rapport au code des marchés publics</i>

	<u>Commentaires</u>
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 11 cas de non conformités (R1 à R126) par rapport au code des marchés publics ».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché sélectionné.</i>
Sur le respect des délais	<i>La mission est limitée dans l'appréciation des délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des correspondances.</i>

(1) *La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.*

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Au regard des documents reçus notamment l'acte désignant le Secrétaire Général de la Mairie comme PRM est signé par le Maire de la Commune et visé par le DR-CMEF.

La mission n'a ainsi relevé aucune insuffisance relative à sa mise en place de la PRM.

3.1.2. Organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle

R4 à R10

Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - Toutes les pièces relatives aux marchés ne sont pas systématiquement archivées en un seul lieu, les pièces relatives à la procédure, notamment les offres et les DOA sont archivées au niveau du SG et celle liés à l'exécution (contrat et mandants) se trouve chez le comptable.
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
 - Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi la mission a noté l'inexistence d'un registre destiné à l'enregistrement des plis des soumissionnaires et la non tenue d'un fichier des marchés pour les marchés de 2018.
- ✓ Défaut d'élaboration et/ou de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393).
- ✓ Défaut d'établissement et/ou de transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393)

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- à recruter une personne ayant les compétences requises pour la fonction de PRM ;
- l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- la tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception et des registres côtés, paraphés et sans ratures pendant la période sous revue.
- L'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés.
- La transmission à l'ARCOP de l'état d'exécution du plan annuel.

3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'AC de la liste des marchés passés au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observation

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 32%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori.

Pièces d'ordre spécifique à chaque marché

- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) (*cf. marché 2*)
- Avis de convocation des membres de la CAM (*cf. marché 2*)
- Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs (*cf. marché 2*)
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (*cf. marché 2*)
- Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis (*cf. marché 1, 2*)

- Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement (*cf. marché 1*)
- Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.) (*cf. marché 1*)
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC (*cf. marché 1, 2*)
- PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) (*cf. marché 1*)
- Attestations de service fait ou bordereaux de livraison (*cf. marché 1*)
- Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement (*cf. marché 1*)
- Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (*cf. marché 1*)

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage correct des dossiers de marchés et de mettre en place les documents essentiels liés à la passation et à l'exécution des marchés.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

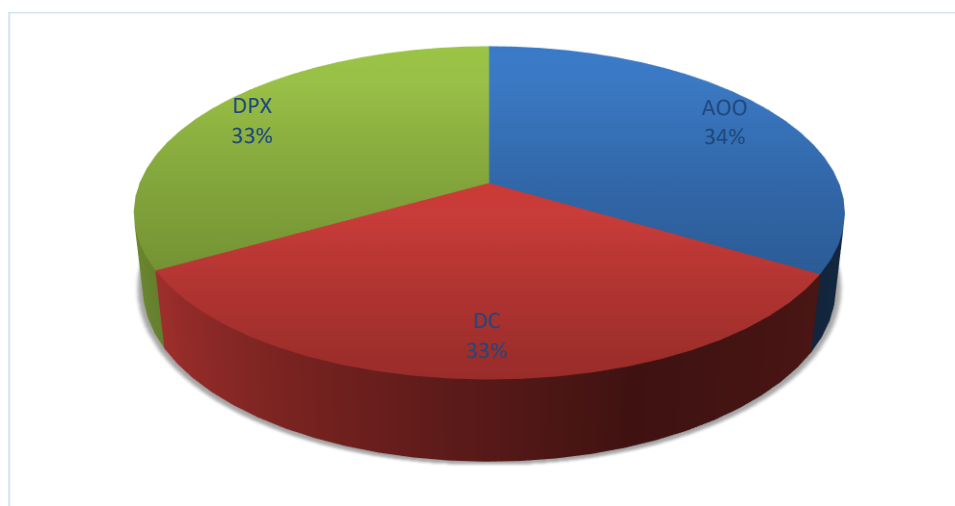
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
AOO	2	33%
DC	2	33%
DPX	2	34%
Total	6	100

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation formelle (DCF) pour passer 33% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure de droit commun qui est la règle a aussi été utilisée pour 67% (AOO 33% , DPX 34%) des marchés au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DC	1	3 945 500
ED	1	17 413 584
Total sélectionné	2	21 359 084
Total communiqué	6	113 972 496
%	33,33	18,74

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **deux (02) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 21 359 084**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées sur les différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

RI à R8

Observations

La mission a relevé :

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Les diligences effectuées sur les documents d'ordre général et relatives à la programmation des marchés exécutés notamment le PPM et les dossiers de marchés n'ont pas révélé d'anomalie.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

Non applicable

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOA (appel d'offres accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observation d'ordre spécifique

Mode d'identification des fournisseurs consultés par l'AC non clairement établi (art 68 du décret 2017_049) pour le marché 1 passé par la demande de cotation formelle.

Recommandation

Il faut noter que la réglementation n'a pas expressément exigé de constituer un répertoire de fournisseurs agréés. Hormis l'existence d'agrément dans le domaine concerné par la prestation, les seules conditions prévues aux articles 68 et 72 du décret n°2017-0049 sont que les fournisseurs soient qualifiés ou qu'ils exercent dans ledit domaine conformément aux dispositions en vigueur. Cependant, pour des raisons de bonne pratique, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire de fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observations d'ordre général

La mission a relevé la non mention des informations liées à la réception dans un document (registre ou liste des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049) pour tous les marchés.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouvertures des offres

R57 à R70

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Composition irrégulière du comité restreint pour les DC (en principe PRM, GC et Service Bénéficiaire) (art 72, 14 du décret 2017_0049). En effet, le service bénéficiaire n'est pas membre du comité restreint du marché de cotation (*cf. marché 1*)

- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par tous les membres de la commission (non compris les observateurs) (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*cf. marché 2*)
- Absence au niveau du PV d'ouverture de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures audités (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*cf. marché 2*);
- Non mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai (*cf. marché 2*) ;

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- la composition du comité restreint d'ouverture des plis de marchés demande de cotation ;
- le paragraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres présents de la commission d'attribution des marchés.
- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures en les transcrivant de façon textuelle dans le PV d'ouverture des offres ;
- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai ;

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Observations d'ordre général

Attributaire provisoire retenu malgré l'absence des pièces administratives (art 102 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) pour les tous marchés ;

Recommandations

La mission recommande de veiller à la disponibilité de toutes les pièces liées à la passation des marchés.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Observation d'ordre général :

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats telles que le CCAP, le CCAG, le CCTP, ...etc n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que les pièces essentielles constitutives dans le contrat de marché soient annexées.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observation d'ordre spécifique

Limitations dans l'appréciation des délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique des marchés sélectionnés portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fourniture	acquisition de mobilier scolaire au profit de l'école de Pédago	3 945 500	Oui	N/A

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

Observations

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents communiqués.

3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Pas de marché ayant fait l'objet de recours auprès de l'ARCOP à notre connaissance.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit et Vues photographiques pour la matérialité physique (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués

N°	Date d'approbation °	Référence de la procédure de passation	Objet du marché	Mode de passation	type de prestation	Source de financement	NUMERO IFU	Nom du Titulaire	Montant
1	12/08/2018	CO-SBU/06/01/01/00/2018/00027	Acquisition et livraison sur sites de vivres pour la cantine scolaire au profit des écoles de la CEBI de Sabou (lot1).	AAO	VIVRE	MENA	00003046 G	ACOR	37 461 550
2	12/08/2018	CO-SBU/06/01/01/00/2011/000028	Acquisition et livraison sur sites de vivres pour la cantine scolaire au profit des écoles de la CEBII de Sabou (lot 3).	AOO	VIVRE	MENA	00003046 G	ACOR	38 631 559
3	28/08/2018	CO-SBU/06/01/02/00/2018/00019	Acquisition de fournitures scolaires au profit de la CEBI de Sabou (lot 1)	DPX	F	MENA	00012629 H	ENIRAF	17 413 584
4	28/08/2018	CO-SBU/06/01/02/00/2019/00027	Acquisition de fournitures scolaires au profit de la CEB 2 de Sabou (lot 2)	DPX	F	MENA	00012629 H	ENIRAF	15 502 303
5	10/07/2018	CO-SBU/06/01/04/00/2018/00037	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la mairie de Sabou	DC	F	Budget communal	00055405 C	MULTI-SERVICE DE L'AVENIR	1 018 000
6		MARCHE à Commande N° CO-Sbu/06/01/04/00/2018/00039	acquisition de mobilier scolaire au profit de l'école de Poedogo	DC	F	Budget communal	00087891N	Emergence Yirmeya SARL	3 945 500

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection
ED	0	0	45%
EDS	1	1	5%
Recours	0	0	25%
Convention	0	0	25%
Autres	6	1	
TOTAL	16	2	10%

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	type de prestation	Source de financement	NUMERO IFU	Nom du Titulaire	Montant
4	MARCHE à Commande N° CO-Sbu/06/01/04/00/2018/00038		acquisition de mobilier scolaire au profit de l'école de Pédago	DC	F	Budget communal	00087891N	Emergence Yirmeya SARL	3 945 500
18	MARCHÉ N° CO-Sbu/06/01/02/00/2018-00019	27/08/2018	Acquisition de fourniture scolaire au profit des écoliers de la commune de Sabou (lot 1).	DPX	F	MENAPLN	00012629H	E.. NI. R.A.F SARL	17 413 584

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché			Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'inc om- plétu de (1-b/a)
		1	2			
N° dans l'échantillon=====>		1	2			
Pièces d'ordre général						
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA			1	1	0%
2	Balance des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants s'il y a lieu pour les sociétés et offices d'Etat			0	0	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales			1	1	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures			0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercice sous revue			1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue			0	0	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori			0	0	0%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM			0	0	0%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget			1	1	0%
SOUS TOTAL =====>				5	5	0%
Pièces spécifiques à chaque marché						
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	2	2	0%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	0	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	1	1	1	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	1	1	1	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	1	1	1	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	0	0	1	100%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	N/A	0	0	1	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC),	N/A	0	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	12	13	13	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	0	0	2	100%
20	PV d'ouverture des offres	N/A	1	1	1	0%

Groupement SYNEX - CMC

2 1	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	N A	0	0	0%
2 2	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	N A	N A	0	0	0%
2 3	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	N A	0	0	0%
2 4	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	1	2	2	0%
2 5	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	N A	0	1	100%
2 6	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N A	1	1	1	0%
2 7	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	1	1	1	0%
2 8	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N A	1	1	1	0%
2 9	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N A	N A	0	0	0%
3 0	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N A	N A	0	0	0%
3 1	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N A	N A	0	0	0%
3 2	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N A	N A	0	0	0%
3 3	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N A	N A	0	0	0%
3 4	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N A	N A	0	0	0%
3 5	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N A	N A	0	0	0%
3 6	Procès-verbal de négociation pour les PI	N A	N A	0	0	0%
3 7	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	0	1	1	2	50%
3 8	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	1	1	2	50%
3 9	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	0	1	1	2	50%
4 0	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	0	1	1	2	50%
4 1	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	N A	N A	0	0	0%
4 2	Eventuels avenants au contrat	N A	N A	0	0	0%

4 3	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	0	0	2	100 %
4 4	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	0	1	1	2	50%
4 5	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N A	1	1	1	0%
4 6	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N A	0	0	1	100 %
4 7	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	0	1	1	2	50%
4 8	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N A	N A	0	0	0%
4 9	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	N A	N A	0	0	0%
5 0	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	0	1	1	2	50%
5 1	Etat de liquidation des pénalités de retard	N A	N A	0	0	0%
5 2	Caution de l'avance de démarrage	N A	N A	0	0	0%
5 3	Caution de bonne exécution	N A	1	1	1	0%
5 4	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N A	N A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		3	3 0	33	50	34%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)						
5 5	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N A	N A	0	0	0%
5 6	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N A	N A	0	0	0%
5 7	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N A	N A	0	0	0%
5 8	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	1	N A	1	1	0%
5 9	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	0	N A	0	1	100 %
6 0	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N A	N A	0	0	0%
6 1	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N A	N A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		1	0	1	2	50%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures						

6 2	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N A	N A	0	0	0%
6 3	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maitre d'Ouvrage)	N A	N A	0	0	0%
6 4	Plans de recollement	N A	N A	0	0	0%
6 5	PV de réunion de chantier	N A	N A	0	0	0%
6 6	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N A	N A	0	0	0%
6 7	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	N A	N A	0	0	0%
6 8	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	N A	N A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>				0	0	0%
TOTAL =====>				4	30	39%


Annexe 3 : Fiches d'audit et les Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

N°	Contrôles effectués	Risques d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	Rien à signaler
R2	<i>Réalité physique</i>	Cf vues photographiques
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographiques pour la matérialité physique du marché




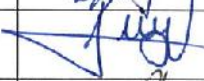

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Jour : 01 Mois : Décembre Année : 2020	Client : Commune Rurale de Sabou	 SYNEX CONSULTING SARL
GESTION : 2018-2019	Objet : AUDIT DES MARCHES PUBLICS, GESTION BUDGETAIRE 2018 ET 2019	REFERENCE/FOLIO :

LISTE DE PRESENCE

Objet : SEANCE DE Restitution

Date : 01/12/2020

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	DHO Namadou	Mairie	Comptable	70 08 38 79 dnoussamadou.elle@gmail.com	
2	TIENDREBEDGO Iba	Mairie	SG	7860 744 9	
3	BASSANO Bano	SYNEX	Consultat	7748 7 W, bbeba@yahoo.fr	
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					